ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

THE GREAT
COLLIERS BOYER
ELECTRO-MAGNETIQUES,
Dits: COLLIERS ANODINS DE DENTITION
approuvés par l'Académie de Médecine de Paris, contre les convulsions, et pour faciliter la dentition des enfants.
Le prix varie depuis 1 fr. jusqu'à 20 fr.—Dépôt général: à Paris, chez MARS RM, pharmacien, 205, rue St-Martin, et dans toutes les bonnes pharmacies de l'étranger.—A New-York, chez M. Milhau et Cie, Broadway. Nile-Orléans, MM. Maunsell et Bogel, rue de Chartres. Havane, Sarraute Cie, Fernandez et Cie; Le Référend J. Reyes. Matanzas, Genouillac. Santiago, Julio Trénard.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE ET PRESERVATRICE. La seule véritablement sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les Pharmacies et Parfumeries. A PARIS chez Rivoentour FROU, rue Lafayette, 122 et boulevard Sébastopol.

EAU DES FÉES
préparée selon la formule
DU DOCTEUR MOREL.
Cette Eau ramène la chevelure à sa couleur première, rend souple que pleine de vie.
Rien à craindre dans l'emploi de cette Eau vraiment parfaite et si justement appelée: EAU DES FÉES.
Lisez: *les Cheveux* dans la Physio, l'Histoire et le Roman, à la ville et au théâtre, par
MADAME SARAH FELIX,
Propriétaire du *Lait des Fées*.
Exposant général 437 rue Richelieu.
A la Nile-Orléans, Chez M. DUCOS, droguiste.

TACHES DE ROUSSEUR
HALE, COUPEROSE, BOUTONS ET RIDES AU VISAGE
Ces guetteuses ne peuvent plus rester le jouet
PAR
L'EXTRAIT de FLEURS de LYS
DE BAYLE.
Ce précieux cosmétique, non amoindri par toutes ces propriétés, rend à l'épiderme les rides rendu aux teints les plus fatigués le fraîcheur, l'éclat le prime des jeunes ans. S'adresser de l'emploi d'autres nouveaux cosmétiques.—Flacon 4 Paris 5 fr.
PHARMACIE MAURDUC
64, Rue Bonne-du-Secours, Paris.
NOTA.—Une lettre rapport décrit l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine, de nouvel stimé p'un mêlée de cures ambulantes sur les soins et abusé.—CYRE M. DUCOUDÉ.

Etats-Unis d'Amérique.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.
QUIL soit connu que ce 21e jour de janvier mil huit cent soixante huit, et la quatre-vingt-douzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, EDWARD JOY, notaire public, dûment reçu et assermenté en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés et signés, ont comparu en personne les personnes dont les noms et capacités sont ci-après désignés, lesquelles personnes ont déclaré qu'elles ont constitué et ont par les présentes constituent et nomment de leur propre et pure volonté, pour et en vertu de l'Acte de la Législature ci-après mentionné, et de l'Acte de la Législature relativement à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles sont convenues et ont par les présentes convenu et mutuellement entre elles, se présentent à former une corporation dans les buts, sous les stipulations et conditions suivantes:
ARTICLE PREMIER.
Le nom et le titre de la dite corporation sont: Louisiana Equitable Life Insurance Company.
Le domicile en cette ville du principal bureau, établi dans la ville de la Nile-Orléans. La compagnie commencera les opérations dès que les souscriptions d'obligations à cent mille dollars (100,000 dollars) seront faites, et dès que la moitié de la présente dite de cette somme aura été versée à la Trésorerie de la Compagnie, et dès que le Président et le Secrétaire de la Compagnie, en vertu de leurs pouvoirs, auront fait et signé un certificat à ce sujet, et dès que ce certificat aura été enregistré et publié dans le journal de la Compagnie, et dès que le dit certificat aura été déposé au bureau du Trésorier de la Compagnie, et dès que le dit certificat aura été déposé au bureau du Trésorier de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane